

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 1^{er} avril 2025 à 19h30 à la salle du conseil sise au 629, rue des Loisirs à Sainte-Christine.

À laquelle séance sont présents :

Jean-Marc MÉNARD,	maire;
Francine BRASSEUR,	conseillère.
Simon DUFAULT,	conseiller;
Gilbert GRENIER,	conseiller (<i>arrive en cours de séance</i>);
Mickaël L. GIGUÈRE	conseiller;
Pierre NOËL	conseiller;
Patrick WOLPUT	conseiller.

Tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire M. Jean-Marc Ménard.

Assistent également à la séance :

Heidi BÉDARD,	directrice générale et greffière-trésorière
Jacques LECLAIR,	directeur du service incendie et des premiers répondants
Daniel RICHARD,	inspecteur municipal

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire, M. Jean-Marc Ménard, déclare la séance du conseil ouverte à 19h30.

1.1 Période de questions

Conformément aux dispositions de la *loi*, une période de questions doit être accordée au public.

Le maire, M. Jean-Marc Ménard invite le public à poser des questions.

2. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

082-04-2025 **2.1 Adoption de l'ordre du jour**

Attendu que le Conseil municipal a pris connaissance de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 1^{er} avril 2025;

En conséquence,
Il est proposé par M. Mickaël L. Giguère,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

Adoptée à l'unanimité

083-04-2025 **2.2 Adoption du procès-verbal**

Attendu que le Conseil municipal a pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2025 et qu'il s'en déclare satisfait;

En conséquence,

Il est proposé par M. Simon Dufault,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2025.

Adoptée à l'unanimité

084-04-2025 **2.3 Adoption des comptes**

Attendu que conformément à la *Loi*, la directrice générale et greffière-trésorière dépose une liste des dépenses et paiements autorisés en vertu du Règlement numéro 346-2021 remplaçant le règlement numéro 288-07 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et une délégation de certains pouvoirs du conseil, des comptes à payer, ainsi qu'une liste des salaires payés au conseil municipal;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Francine Brasseur,

Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'adopter la liste des comptes payés et à payer, ainsi que des salaires payés qui sont présentés lors de la présente séance :

	Montant	No déboursé
Comptes payés	64 037,28 \$	202500086 à 202500110 et 202500121 à 202500126
Comptes à payer	58 183,23 \$	202500111 à 202500120
Salaires payés	20 576,45 \$	202500119 à 202500131

Adoptée à l'unanimité

Le conseiller M. Gilbert Grenier prend son siège à 19h31.

2.4 Transferts budgétaires

Aucun transfert budgétaire n'a été effectué depuis la dernière séance ordinaire du conseil.

2.5 Rapports budgétaires et suivi du surplus

La directrice générale et greffière-trésorière dépose les rapports budgétaires pour le mois de mars 2025 aux membres du conseil. Aucun rapport de suivi des surplus n'est déposé.

085-04-2025 **2.6 Reddition de compte pour le Programme d'aide à la voirie locale – Volet Entretien du réseau routier local**

Attendu que le ministère des Transports du Québec a versé une compensation de 148 678 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2024;

Attendu que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

En conséquence,
Il est proposé par M. Mickaël L. Giguère,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Municipalité de Sainte-Christine informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Adoptée à l'unanimité

086-04-2025 **2.7 Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie**

Attendu que la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre;

Attendu que le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bissexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre;

Attendu que malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société;

Attendu que le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003;

Attendu qu'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée;

En conséquence,
Il est proposé par M. Gilbert Grenier,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De proclamer le 17 mai « Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie » et de souligner cette journée en tant que telle.

Adoptée à l'unanimité

087-04-2025 **2.8 Défi cycliste Desjardins – Fondation Santé Daigneault-Gauthier**

Attendu que la 16^e édition du défi cycliste Desjardins des Caisses populaires de la MRC d'Acton au profit de la Fondation Santé Daigneault-Gauthier de la MRC d'Acton se tiendra le dimanche 8 juin de 8h30 à 14h au Parc Donald-Martin et que tous les cyclistes

parcourront toutes les municipalités de la MRC d'Acton dont une partie de notre territoire;

Attendu que la Fondation Santé Daigneault-Gauthier sollicite un don de 250 \$ en support à cette activité qui constitue sa principale source de fonds annuelle lui permettant ainsi de poursuivre sa mission au profit de la population de la MRC d'Acton;

Attendu que le comité du Défi cycliste Desjardins souhaite obtenir un droit de passage sur les routes de notre municipalité, sous forme de résolution afin d'emprunter la route 116 est, la route du Village, le 1^{er} Rang Est, le chemin Béthanie et la Route 222;

Attendu que le Défi a également besoin du service d'incendie pour la sécurité des cyclistes aux intersections dangereuses;

En conséquence,

Il est proposé par M. Mickaël L. Giguère,

Et résolution à l'unanimité des conseillers présents

Que la Municipalité de Sainte-Christine accorde le droit de passage sur les routes de notre municipalité.

Que la Municipalité de Sainte-Christine autorise son service incendie à assurer la sécurité des cyclistes aux intersections dangereuses.

Que la Municipalité de Sainte-Christine offre un don au montant de 250 \$ à la Fondation Santé Daigneault-Gauthier de la MRC d'Acton dans le cadre de son défi cycliste.

Adoptée à l'unanimité

088-04-2025 **2.9 Offre de services – Services informatiques**

Attendu que l'administration est de moins en moins satisfaite du temps de réponse de l'actuel fournisseur de services informatiques de base pour son parc informatique;

Attendu qu' une offre de services a été demandée à ITGS pour la gestion de services informatiques;

En conséquence,

Il est proposé par M. Pierre Noël,

Et résolution à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal retienne les services de ITGS pour les services à la demande « option 2 » de l'offre de services au coût de 335,75 \$ par mois, tarif horaire de technicien à la pièce et taxes en sus.

Que le conseil municipal autorise les frais uniques de stabilisation du réseau tel que détaillé dans l'offre de service au coût de 1 000 \$, taxes en sus.

Que les sommes manquantes nécessaires dans le poste budgétaire approprié soient prises dans le surplus de l'année en cours.

Adoptée à l'unanimité

3. SÉCURITÉ PUBLIQUE

3.1 Compte rendu du directeur du service des incendies et des premiers répondants

Le directeur du service des incendies, M. Jacques Leclair fait un compte rendu des activités effectuées par le service des incendies et des premiers répondants.

089-04-2025 3.2 Achat d'une échelle

Attendu que le Service des incendies et des premiers répondants a fait procéder à l'inspection et test d'échelles par l'Arsenal le 13 mars dernier;

Attendu qu' une échelle du Service des incendies n'a pas passé l'inspection et qu'il y a lieu de la remplacer;

En conséquence,

Il est proposé par M. Patrick Wolput,

Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser le directeur du service des incendies et des premiers répondants à remplacer l'échelle défective et de procéder à l'achat d'une nouvelle auprès d'Échelles C.E. Thibault au coût de 2 554,00 \$, taxes en sus.

Adoptée à l'unanimité

Le conseiller municipal, M. Mickaël L. Giguère, se retire du point suivant à 19h44 puisqu'il est concerné par le point suivant.

090-04-2025 3.3 Nomination d'un officier

Attendu que le pompier M. Mickaël L. Giguère a suivi sa formation d'Officier Non Urbain (ONU);

Attendu que M. Mickaël L. Giguère a complété avec succès la formation ONU;

En conséquence,

Il est proposé par M. Gilbert Grenier,

Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

De nommer M. Mickaël L. Giguère à titre d'officier (lieutenant) du Service des incendies de Sainte-Christine.

Adoptée à l'unanimité

Le conseiller municipal, M. Mickaël L. Giguère, réintègre son poste à 19h45.

091-04-2025 **3.4 Réparation et agrandissement du bâtiment de télécommunication – 1^{er} Rang Ouest**

Attendu que la Municipalité a procédé, dans les années 1990, à l'aménagement d'une tour de communication et d'un bâtiment de service dans le 1^{er} Rang Ouest;

Attendu que la Municipalité a prévu, dans ses prévisions budgétaires 2025, la somme nécessaire à la réparation et à l'agrandissement du bâtiment de service contenant les équipements de télécommunication;

En conséquence,

Il est proposé par M. Pierre Noël,

Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser l'inspecteur municipal à procéder à la réparation et à l'agrandissement du bâtiment de service des équipements de télécommunication pour un montant approximatif de 2 500 \$, taxes en sus.

Adoptée à l'unanimité

4. TRANSPORT ET TRAVAUX PUBLICS

4.1 Compte rendu de l'inspecteur municipal

Monsieur Daniel Richard fait un compte rendu écrit par l'inspecteur municipal concernant les activités du département de la voirie.

092-04-2025 **4.2 Entretien de la pelouse 2025**

Attendu que la Municipalité a demandé un prix pour la tonte de la pelouse de ses terrains municipaux pour l'année 2025, incluant le terrain des loisirs, la caserne, l'hôtel de ville, le stationnement municipal situé sur le 1^{er} Rang O;

Attendu que le prix de M. Marco Savoie s'élève à 7 500 \$ pour la tonte des différents terrains de la Municipalité pour la saison 2025;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Francine Brasseur,

Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Municipalité de Sainte-Christine octroie le contrat pour la tonte de la pelouse de ses terrains municipaux à Marco Savoie au coût de 7 500 \$ pour l'année 2025.

Qu'aucun montant supplémentaire ne soit consenti pour quelques raisons que ce soit.

Adoptée à l'unanimité

093-04-2025 **4.3 Réparation du garage municipal**

Attendu que des bris ont été occasionnés à la corniche du garage municipal à la suite de la chute de neige et de glace;

Attendu qu'un prix a été demandé Entreprise Mario Noël pour la réparation du garage municipal;

En conséquence,
Il est proposé par M. Pierre Noël,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal retienne les services d'Entreprise Mario Noël pour un montant approximatif de 600 \$, taxes en sus pour la réparation du garage municipal.

Adoptée à l'unanimité

5. HYGIÈNE DU MILIEU

5.1 Compte rendu de la Régie Intermunicipale d'Acton et des Maskoutains

Aucun compte rendu n'est fait concernant réunion de la Régie Intermunicipale d'Acton et des Maskoutains puisque M. Simon Dufault n'y a pas assisté.

6. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

6.1 Compte rendu du Levier Alimentaire de Ste-Christine et du Comité de suivi MADA et Politique Familiale Municipale

M. Jean-Marc Ménard ne fait aucun compte rendu puisqu'il n'y a pas eu de rencontre du Levier Alimentaire de Ste-Christine.

M. Simon Dufault et Mme Heidi Bédard font un compte rendu de la réunion du comité de suivi MADA et PFM qui a eu lieu au cours du mois de mars.

7. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

094-04-2025 **7.1 Demande d'admissibilité au programme de financement d'une installation septique individuelle**

Attendu que le conseil municipal a adopté le règlement no 350-2021 décrétant la création d'un programme de mise aux normes des installations septiques;

Attendu que le conseil municipal a adopté le règlement no 354-2021 décrétant une dépense de 1 500 000 \$ et d'un emprunt de 1 500 000 \$ aux fins de financement du programme de mise aux normes des installations septiques;

Attendu que le propriétaire de l'immeuble suivant a déposé une demande d'admissibilité pour une aide financement

dans le cadre du programme de mise aux normes des installations septiques :

- Matricule # 9253-42-6258

Attendu que la demande est conforme au règlement décrétant la création du programme et que les fonds sont disponibles à cette fin;

En conséquence,
Il est proposé par M. Pierre Noël,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter la demande d'aide financière soumise par le propriétaire du matricule no 9253-42-6258 dans le cadre du « Programme de mise aux normes des installations septiques », conditionnellement au respect de tous les critères dudit programme.

D'autoriser le paiement des honoraires professionnels concernant l'étude de caractérisation des sols, s'il y a lieu et conditionnellement au respect de tous les critères dudit programme.

Adoptée à l'unanimité

Le conseiller municipal, M. Simon Dufault, se retire du point suivant à 19h59 puisqu'il est concerné par le point suivant.

095-04-2025 7.2 **Appui – Demande d'autorisation à la CPTAQ – Matricule 8854-52-7187**

Attendu que la Ferme J. et J. St-Pierre Inc. est propriétaire du matricule numéro 8854-52-7187 souhaite obtenir une autorisation pour l'aliénation d'une partie du lot 2 611 297 à des « acheteurs », propriétaires d'un terrain situé sur le 1^{er} Rang, qui n'est pas contigu au lot visé par la demande. L'acheteur loue, depuis 2022, les bâtiments agricoles présents sur le lot 2 611 297. Il est producteur agricole œuvrant dans le domaine agricole de la production de viande bovine et désire devenir propriétaire des bâtiments agricoles situés sur ce lot, sans acquérir la terre sur laquelle ces bâtiments reposent;

Attendu que le propriétaire et l'acheteur se seraient également entendus pour vendre la maison et les bâtiments agricoles;

Attendu que la superficie visée par la présente demande est de 1,0702 hectares et que nous considérons qu'aucune opération cadastrale n'est concernée par cette demande, puisque l'aliénation à des fins autres qu'agricoles d'un terrain contigu au périmètre urbain serait traitée comme une demande d'inclusion;

Attendu que le projet est conforme à la réglementation en vigueur;

- Attendu que la Municipalité doit prendre position sur les éléments prévus à l'article 62 de la *Loi sur la Protection du territoire et des activités agricoles*;
- Attendu que le potentiel agricole est classé comme 4 W-P, c'est-à-dire des sols qui comportent des facteurs limitatifs très graves qui restreignent la gamme de cultures ou imposent des mesures spéciales de conservation ou encore présentent des deux désavantages. Ces sols sont aussi pierreux et en surabondance d'eau;
- Attendu que l'usage agricole perdurera;
- Attendu que l'autorisation n'aurait aucun impact sur l'usage qui a déjà lieu;
- Attendu qu'il y aura aucune contrainte supplémentaire résultant de l'application des lois et règlements sur les exploitations agricoles existantes dans le secteur;
- Attendu que la demande ne consiste pas à ajouter une nouvelle résidence sur le lot visé;
- Attendu qu'il n'y a pas d'effet sur l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole;
- Attendu qu'il n'y a pas d'effet sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol de la Municipalité et dans la région;
- Attendu que selon l'annexe argumentative, l'entreprise agricole de l'acheteur nécessite des bâtiments additionnels, pas de terres additionnelles;
- Attendu que l'effet sur le développement économique de la région sur preuve soumise par une M.R.C. une municipalité, une communauté, un organisme public ou un organisme fournissant des services d'utilité publique ne s'applique pas;
- Attendu que les conditions socio-économiques nécessaires à la viabilité d'une collectivité lorsque la faible densité d'occupation du territoire le justifie ne s'appliquent pas;
- Attendu que le critère concernant les espaces disponibles hors de la zone agricole ne s'applique pas;

En conséquence,

Il est proposé par M. Gilbert Grenier,

Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal appuie la demande d'autorisation pour une aliénation de la propriété portant le matricule 8854-82-7187.

Adoptée à l'unanimité

Le conseiller municipal, M. Simon Dufault, réintègre son poste à 20h00.

8. LOISIRS ET CULTURE

8.1 Compte rendu du comité des loisirs et du soccer mineur

M. Pierre Noël fait un compte rendu concernant les activités du comité des Loisirs de Sainte-Christine.

M. Simon Dufault fait un compte rendu concernant les activités du Soccer mineur de Sainte-Christine.

096-04-2025 **8.2 Comité de suivi MADA et PFM**

Attendu que le conseil municipal a mis sur pied, le 2 mai 2022, par la résolution no 119-05-2022, un comité de suivi Municipalité Amie des Aînés (MADA) et de la Politique Familiale Municipale (PFM);

Attendu que le Comité est constitué de trois personnes pour le volet MADA et de trois personnes pour le volet familial ainsi que d'un représentant du conseil municipal;

Attendu que les trois personnes représentant le volet familial, soit Mme Rosalie Proulx, Mme Mélanie Poulin-Corbin et M. Martial Bouchard ont donné leur démission en raison de leur manque de disponibilité;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Francine Brasseur,

Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal nomme Mesdames Éliane Bérubé, Tanya Lachapelle et Nancy Rodrigue à titre de membre du comité de suivi MADA et PFM.

Adoptée à l'unanimité

097-04-2025 **8.3 Versement de la contribution annuelle 2025 – Comité des Loisirs de Ste-Christine**

Attendu que le président du comité des Loisirs de Sainte-Christine a effectué la demande de contribution de la Municipalité;

Attendu que la Municipalité avait prévu une somme de 6 000 \$ en tant que contribution aux Loisirs de Sainte-Christine dans ses prévisions budgétaires 2025;

En conséquence,

Il est proposé par M. Simon Dufault,

Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Municipalité de Sainte-Christine octroie un montant de 6 000 \$ en tant que contribution 2025 aux Loisirs de Sainte-Christine.

Adoptée à l'unanimité

098-04-2025 **8.4 Reconnaissance du Comité de requalification de l'église comme organisme local**

Attendu que le conseil municipal a adopté le 7 novembre 2022, par la résolution no 266-11-2022, une politique de location de salle;

Attendu que par cette politique de location de salle, toute organisation peut faire une demande de reconnaissance auprès de la Municipalité de Sainte-Christine afin de bénéficier des mêmes modalités qu'un OBNL, soit la location gratuite de la salle;

Attendu que le conseil municipal a adopté le 7 novembre 2022, par la résolution no 267-11-2022, une politique reconnaissance et de soutien des organismes locaux par laquelle la Municipalité reconnaît les efforts déployés par les citoyens regroupés en comité ou organismes qui œuvrent à l'amélioration de la qualité de vie de la population christinoise;

Attendu que le Comité de requalification de l'église travaille à la requalification et à la revalorisation du bâtiment par le biais d'activités destinées à la population;

Attendu que le Comité souhaite obtenir les mêmes privilèges octroyés aux organismes reconnus localement, soit dans le cadre de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes locaux ou dans le cadre de la Politique de location de salle;

En conséquence,

Il est proposé par M. Gilbert Grenier,

Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal accorde la reconnaissance du regroupement de citoyens opérant sous le nom de « Comité de requalification de l'église » en tant qu'organisme de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité

9. CORRESPONDANCE

099-04-2025 **9.1 Tournoi de golf – Chambre de commerce de la région d'Acton**

Attendu que la Chambre de commerce de la région d'Acton tiendra le Tournoi de Golf des Gens d'affaires le vendredi 6 juin prochain au Club de Golf d'Acton Vale;

Attendu que les frais d'inscription pour le Tournoi de Golf est de 175 \$ par personne incluant le droit de jeu, voiturette, coupon pour casse-croûte et souper;

Attendu que la Municipalité souhaite être représentée lors de cet événement;

En conséquence,
Il est proposé par M. Simon Dufault,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Municipalité de Sainte-Christine procède à l'inscription de Messieurs Simon Dufault, Gilbert Grenier, Patrick Wolput et Jacques Leclair ou pour tout remplaçant s'il y a lieu, au Tournoi de Golf de la Chambre de Commerce de la Région d'Acton au coût de 175 \$ par personne, jusqu'à concurrence de quatre (4) inscriptions.

Adoptée à l'unanimité

100-04-2025 **9.2 Campagne de financement – Sclérose en plaques St-Hyacinthe Acton**

Attendu que l'organisme Sclérose en plaques St-Hyacinthe – Acton (SEPSHA) sollicite la générosité de la Municipalité afin de la soutenir dans le cadre du mois de la sensibilisation à la sclérose en plaques;

Attendu que chaque dollar recueilli servira à financer les services que l'organisme dispense à ses membres;

En conséquence,
Il est proposé par M. Mickaël L. Giguère,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal octroie un don au montant de 150 \$ à Sclérose en plaques St-Hyacinthe - Acton

Adoptée à l'unanimité

101-04-2025 **9.3 Campagne de financement – Contact Richelieu-Yamaska – Centre de crise et prévention suicide**

Attendu que le Centre de crise et de prévention suicide fait une demande de don dans le cadre de leur campagne de financement pour l'année 2025 afin de continuer à offrir une aide essentielle aux personnes de notre région confrontées à des difficultés;

Attendu que Contact Richelieu-Yamaska est un organisme à but non lucratif dont la mission est d'offrir des services gratuits à des personnes de tous âges. Que ce soit pour des problèmes de détresse psychologique, des pensées suicidaires, la dépression, des troubles en santé mentale, le deuil suite à un suicide ou d'autres difficultés;

Attendu que leurs intervenants sont présents 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 pour apporter écoute, aide et soutien;

Attendu que leur service d'hébergement de courte durée permet d'offrir un répit aux personnes en souffrance tout en les accompagnant dans leurs démarches nécessaires;

En conséquence,
Il est proposé par M. Patrick Wolput,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal octroie un don au montant de 150 \$ à Contact Richelieu-Yamaska

Adoptée à l'unanimité

10. AFFAIRES NOUVELLES

Aucun point n'est prévu à ce sujet.

11 PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément aux dispositions de la *loi*, une période de questions doit être accordée au public.

Le maire, M. Jean-Marc Ménard invite le public à poser des questions.

102-04-2025 **12. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Attendu que les sujets de l'ordre du jour sont épuisés;

En conséquence,
Il est proposé par Mme Francine Brasseur,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la séance soit levée à 20h17.

Adoptée à l'unanimité

Je, Jean-Marc Ménard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Heidi Bédard,
Directrice générale et
Greffière-trésorière

Jean-Marc Ménard,
Maire